

**RAPPORT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DE LA FORMATION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le Postulat Manuel Donzé et consorts -  
Echecs en première année dans nos hautes écoles : en fait-on assez au niveau de l'orientation  
scolaire et professionnelle dans nos écoles ? (16\_POS\_193)**

**1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie le 20 janvier 2023, à la Salle du Bicentenaire, Pl. du Château 6, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Florence Bettschart-Narbel, Elodie Golaz Grilli, Aliette Rey-Marion, Carine Carvalho, Claude Nicole Grin, Valérie Induni, Graziella Schaller (remplaçant Jacques-André Haury), Muriel Tahlmann (remplaçant Aude Billard), de MM. Sergei Aschwanden, Guy Gaudard, Vincent Bonvin, Maurice Treboux (remplaçant Nicols Bolay), John Desmeules, Vincent Keller, sous la présidence de Mme Sylvie Pittet Blanchette.

M. Frédéric Borloz (chef du DEF) était accompagné de M. Lionel Eperon (directeur général DGEP).

M. Jérôme Marcel, secrétaire de la commission, a établi les notes de séances.

**2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

Le chef du DEF rappelle la volonté de valoriser la formation professionnelle. Dans ce contexte sont intégrées les questions d'orientation. L'idée est de mettre en avant les informations sur les métiers ainsi que les stages dans les deux à trois années de la fin de la scolarité obligatoire, que ce soit en voie générale ou pré-gymnasiale. Ces informations métier prendront plusieurs formes, avec l'appui des enseignants et des directions. Cela s'accompagnera de possibilité de stages pour les jeunes. On va renforcer la présence des délégués à la formation professionnelle dans les écoles, avec l'intention de développer un réseau d'entreprises pour les stages. Il s'agira de mettre en valeur les deux voies, académique et professionnelle, à l'issue de la formation obligatoire. Dans le cadre de la révision du gymnase, appelé à passer de trois à quatre ans, il y a la volonté d'organiser de l'orientation professionnelle durant le postobligatoire pour toutes les voies.

**3. POSITION DU POSTULANT**

Graziella Schaller a contacté le postulant. Ce dernier ~~remercie de~~ salue la volonté de revaloriser la formation duale. Il relève que le nombre d'ETP actuellement à l'OCOSP (l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle) semble bas : il s'interroge dès lors si cela concerne les personnes dans les gymnases eux-mêmes, 7,5 ETP pour 13'000 élèves semblant peu. Il était également interpellé par le peu d'information concernant les échecs dans les différentes filières universitaires, dont les raisons et la ventilation entre filières n'est pas explicitée. Ces chiffres ne peuvent-ils être publiés, selon les raisons, l'origine cantonale, etc. Enfin, le gymnase prépare-t-il assez bien au métier d'étudiant à l'université ? Le passage de trois à quatre ans permettra-t-il de diminuer ce taux d'échec ? Dans un contexte où le coût des redoublements est élevé, où il faut prévoir et construire les infrastructures-ces problématiques qui pourraient être améliorées par une meilleure orientation professionnelle.

#### **4. DISCUSSION GENERALE**

Le chef du DEF explique que les chiffres sur l'Unil lui appartiennent. Il faudrait ~~il faut~~ l'interpeller si on veut en savoir plus car cette entité est indépendante. Il s'agit par ailleurs des chiffres qu'en général les universités ne donnent pas. Le gymnase en quatre ans permettra de calmer le jeu, de concourir à une meilleure autonomie dans le cadre des études.

Le directeur général DGEP explique que le nombre de 7,5 ETP est le nombre de collaborateurs de l'OCOSP dans les gymnases. Cela correspond à 0,5 ETP de conseiller en orientation par établissement. Au-delà de cela il y a bien évidemment des conseillers en orientation dans les divers centres de l'OCOSP à disposition de l'orientation. Les personnes dans les établissements jouent le rôle de guichet d'entrée pour se faire proposer des prestations. Il est vrai qu'en comparaison des écoles obligatoires, il y a moins de conseillers en orientation : en effet, la mission de l'OCOSP est actuellement principalement la transition I, soit le passage de l'école obligatoire ou postobligatoire. La transition II est un sujet de préoccupation, en effet on est un peu parti du présupposé que les élèves qui avaient choisi le gymnase allaient forcément à l'université – une vision qui montre ses limites. La transition II est en effet moins thématifiée, dans l'ensemble des cantons.

Une commissaire relève concernant les échecs en première année d'université que ce phénomène existait déjà il y a vingt ans. Choisir sa voie prend du temps, l'université est un autre monde. Concernant l'orientation, le site Internet de l'Etat de Vaud n'est pas très vendeur comme outil de communication en direction des jeunes. Le site devrait être de manière générale être revu.

Le chef du DEF confirme que les échecs ont de nombreuses causes. L'organisation est en train d'évoluer, il y a en effet un besoin important de communication : l'idée d'une maison des métiers, siège de l'orientation du canton et vitrine des métiers est en cours de réflexion. Une partie de cette maison des métiers devra aussi être virtuelle. Une évolution serait bienvenue. Le site « orientation.ch » est en cours de refonte, avec un financement des vingt-six cantons.

Une commissaire n'est pas convaincue par les liens établis par le postulant entre orientation professionnelle et échec dans les hautes écoles.

#### **5. LECURE DU RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT**

##### ***4. Positions du Conseil d'Etat sur les demandes adressées par les postulants***

Une commissaire est surprise que l'UNIL ne fournisse pas de chiffres sur les échecs et qu'il faille l'interpeller. Le DEF n'a-t-il pas de chiffres ?

Le chef du DEF explique que la Loi sur l'UNIL consacre son indépendance. Swiss Universities a pour politique de ne pas publier ces chiffres. Le directeur général DGEP explique qu'en effet Swiss Universities veut éviter le ranking entre universités, respectivement identifier la qualité des élèves selon leur origine cantonale, voire communale.

#### **6. RECOMMANDATION DE LA COMMISSION**

*Par quatorze voix pour, aucune voix contre et une abstention, la commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat.*

Ecublens, le 24 février 2023

La rapporteuse :  
(signé) *Sylvie Pittet Blanchette*